

FAUT-IL

S'ASSURER ?

A qui de vous pareille aventure n'est-elle pas arrivée ? Un ami vous mène dans une maison où se donne une petite soirée. L'appartement est joli, assez bien meublé ; tout y respire l'aisance et l'habitude du bien-être.

Est-ce que ces gens-là sont en moyen, demandez-vous, à votre introducteur.

— Dame, ils sont à l'aise le mari gagne un bon salaire.

Six mois après, le même ami vient chez vous, il vous prie d'acheter une carte de raflé ou de souscrire quelque chose. Il s'agit d'une pauvre femme dans la misère avec trois enfants sur les bras. Vous vous informez du nom de la personne.

— Eh ! tu sais bien ; c'est précisément madame***, chez qui nous sommes allés cet hiver. Tu te rappelles comme on s'y est amusé !

Que s'est-il donc passé ? Une chose bien simple : le mari a pris une fluxion de poitrine ; en trois jours il a été emporté. Il n'avait d'autre fortune que sa place, cette place était assez belle et il vivait honnêtement. Mais elle s'est évanouie avec l'homme.

La femme est restée sans revenus. Tout a péri à la fois.

Il faut liquider, liquidation désastreuse ! il n'y a pas un sou à la maison, et que de choses à payer du jour au lendemain : les frais d'enterrement et les petites dettes qui tombent sur la famille éplorée, comme une nuée de corbeaux sur un cadavre ! On vend au plus vite et à perte ; le mobilier ne fait qu'un saut de la maison mortuaire chez le marchand de seconde main ; on convertit tout cet intérieur qui charmaient les yeux, en quelques billets de banque rapidement épuisés. La femme en deuil va se réfugier dans un humble logement avec de jeunes enfants dont l'éducation devient fort problématique.

C'est alors que les parents, s'il y en a, se mettent en campagne. Quelques-uns organisent une souscription. D'autres se chargent des enfants et les mettent à l'asile. La femme est forcée de travailler. Heureux encore quand tout s'arrange de cette façon.

Que de gens diront en haussant les épaules : Cela est fort triste ; mais que voulez-vous ! c'est la vie. Il faut bien mourir un jour.

**

Voyons, en face d'un pareil tableau la raison ne vous dit-elle pas que tout père qui

ne place pas une assurance sur sa tête trahit sa famille et ses devoirs ?

L'homme qui se charge d'une famille doit-il l'exposer à un désastre, alors qu'il existe des sociétés de secours mutuels qui, pour une bagatelle par mois, auraient protégé ces pauvres délaissés ?

**

La société de secours mutuels n'arrête pas la main de la mort. Ce serait trop beau, hélas ! et si beau, qu'il n'y aurait pas besoin de longs discours pour persuader les hommes de la nécessité d'en faire partie. Non, mais elle lui ôte tout pouvoir sur notre fortune, sur ce revenu qui repose sur notre tête. Notre vie est toujours entre les mains de la mort ; mais nous lui avons d'avance arraché et mis en lieu sûr la somme d'espérance que notre famille et nous-même avons placé sur cette vie.

**

Que fait ordinairement un bon père de famille qui passe pour sage ? il économise chaque année sur ses revenus une somme plus ou moins forte, dont il cumule les intérêts. Il songe au jour où il établira ses fils, où il mariera ses filles ; il songe aussi, mais d'une façon moins nette et moins précise, à l'heure du grand départ, à cette heure terrible où il faudra laisser une veuve qui n'aura pas d'autre ressource que ses épargnes.

Il a raison sans doute, et il agit avec une prévoyance louable. Mais il compte sans la mort, qui peut d'un seul coup déconcerter tous les calculs de sa prudence. Lui laissera-t-elle le temps d'assurer, par l'épargne annuelle, la somme qui doit mettre à l'abri du besoin ceux qui lui sont chers ? Bien fou qui s'y fierait.

Il est admis dans une société de secours mutuels et le voilà gardé contre toutes les surprises de la mort. Elle peut venir ; elle lui ravira ce bien estimable de la vie ; elle sera forcée de laisser à la famille, le capital dont cette chère existence semblait le gage. La société paye aussitôt qu'elle a les preuves du décès, aux bénéficiaires du défunt, la somme où il avait estimé lui-même le produit de ses forces. Elle rembourse le capital dont sa vie était garant. On lui donne dans la personne de ses héritiers naturels, ce qu'il eut mis un grand nombre d'années à ramasser par la seule accumulation de l'épargne. Le produit des économies qu'il eût pu faire était une valeur incertaine, aléatoire ; la société de secours mutuels le transforme en une valeur fixe, certaine, et cette transformation est faite ; ce patrimoine, car c'en est un véri-